

Nevers, Jeudi 13 juillet 2017

ATTENTION AUX DÉMARCHAGES TÉLÉPHONIQUES !

Plusieurs personnes et notamment des personnes âgées, ont été récemment victimes de démarchages téléphoniques abusifs émanant de sociétés proposant des travaux d'isolation ou plus généralement des travaux de rénovation. Celles-ci prétendent agir au nom du Conseil départemental de la Nièvre et du Ministère de l'Environnement et de l'Habitat.

Le Conseil départemental met en garde les Nivernais contre ces pratiques douteuses et précise qu'il n'a habilité, ni autorisé ces sociétés.

Toute personne victime de ce genre d'appels intempestifs peut contacter le Service Habitat du Conseil départemental de la Nièvre en envoyant un mail à : christine.aurousseau@nievre.fr ou sylvie.faverial@nievre.fr

Toutefois, la rénovation énergétique est utile pour réaliser des économies d'énergie et améliorer le confort du logement.

Si vous désirez connaître les dispositifs mis en place vous pouvez contacter le Conseil départemental de la Nièvre et ses partenaires de l'amélioration de l'Habitat : www.nievre.fr (<http://nievre.fr/dans-tous-les-domaines/le-logement/les-partenaires-de-l-amelioration-de-l-habitat/>).

LES 1ers CONSEILS :

Suite à un démarchage téléphonique :

- **ne pas céder à la pression commerciale,**
- **ne rien signer ni payer le jour-même,**
- **suite au démarchage téléphonique ou à domicile, il est possible de se rétracter dans un délai de 14 jours.**

